



Lucien GUENOUN

INFORMATIONS ACADÉMIQUES

Section :	Lettres
Siège :	XII
Élu(e) à l'Académie en :	1933
Départ :	1964
Qualité :	Docteur en droit (Paris, 1920), Professeur à la faculté de Droit de Montpellier, Membre de la Société nationale des Antiquaires de France

BIOGRAPHIE

Extrait de la réponse qui lui a été faite lors de sa réception :

Licencié ès lettres, docteur en droit, diplômé d'études supérieures d'histoire, le penchant qui vous avait entraîné à cultiver concurremment la science historique et la science juridique, vous a porté à lui donner satisfaction en préparant le difficile concours qui mène à l'agrégation des Facultés de droit, dans la section de Droit romain et d'Histoire du Droit. Reçu agrégé en 1924, vous avez été attaché à la Faculté de notre ville, où vous avez pu reprendre l'enseignement du Droit romain qui vous avait été déjà confié de 1920 à 1922, à titre de chargé de cours. Bientôt après, en 1926, vous avez été stabilisé dans cet enseignement en devenant titulaire de la chaire qui, lors des débuts de notre Faculté, avait été occupée par Paul-Frédéric Girard.

Extrait d'un texte sur Persée :

Monsieur Élie-Lucien Guénoun, né à Alger en 1887, était depuis 1926 professeur à la faculté de Droit de Montpellier. Cet élève de Paul Girard, qui fait sa thèse sur *la Lex Sempronia Judiciaria* fut, au témoignage de ses élèves, un maître inégalé dans l'étude des Pandectes [recueil de décisions romaines relatives au Droit] qu'il professait en doctorat. Esprit curieux et très érudit, il a écrit des articles et surtout prononcé des conférences sur le droit romain (*le droit romain dans le théâtre de Plaute et de Térence*) et sur le droit hébraïque (*le droit successoral hébraïque, la condition des esclaves en droit hébraïque*).

Extrait de l'ouvrage : *Les facts sous Vichy* (1993) :

Même en zone " libre " un certain nombre d'étudiants n'hésitent pas à manifester clairement leur hostilité aux Juifs. Ainsi à Montpellier, Lucien Guenoun, ancien président local de l'Union des étudiants juifs de France et professeur de droit, se fait-il insulter et même molester par des étudiants dans les locaux de l'Université de Montpellier, peu après l'adoption du statut des Juifs.